



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Luxembourg, le 27 DEC. 2016



Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune à la question parlementaire N° 2562 du 16 novembre 2016 de l'honorable députée Madame Josée Lorsché, concernant les nouveaux modèles de développement pour le Grand-Duché, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

Copie à Monsieur le Ministre de l'Économie

Réponse commune de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures ainsi que de Monsieur Etienne SCHNEIDER, Ministre de l'Économie à la question parlementaire n° 2562 de l'honorable Députée Josée Lorsché

En réponse à la question parlementaire de l'honorable Députée Josée Lorsché, il y a lieu de préciser que les débats des 7 et 10 novembre 2016 visaient plus particulièrement l'aménagement du territoire. Ce double événement était en relation étroite avec la présentation officielle du rapport « Troisième révolution industrielle Lëtzebuerg » par Jeremy Rifkin le 14 novembre 2016 portant sur un nouveau modèle économique pour le Luxembourg. En effet, l'économie et la création d'emploi constituent le moteur principal du développement territorial et, par conséquent, de la demande en logement et en mobilité. Les deux événements se rejoignent sous une approche commune en mettant en avant une orientation du Luxembourg vers un « Qualitative Wuesstum ».

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, un rapport sur les débats des 7 et 10 novembre sera publié dans quelques semaines. Lesdits débats ainsi que le rapport qui en découle constituent le point de départ d'une série de discussions à mener dans le cadre d'une refonte du programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT). Pour mémoire, le PDAT constitue le cadre de référence en la matière pour les actions, plans ainsi que pour les programmes de l'Etat et des communes. Par ailleurs, les plans d'aménagement généraux sont tenus de se conformer aux orientations du PDAT.

Une stratégie de « collaborative changemaking », une approche participative intégrale en 4 étapes, est en cours de préparation. En effet, il est indispensable de sensibiliser davantage les citoyens aux questions liées à l'aménagement du territoire et de stimuler leur implication directe dans ce domaine.

Pour ce qui est de la suite du processus lié à la présentation de l'étude sur la Troisième révolution industrielle de Jeremy Rifkin, le Conseil de gouvernement a décidé de considérer le résumé de l'étude stratégique de la Troisième Révolution Industrielle comme orientation générale pour le développement futur du pays.

Afin de garantir une large implication des acteurs publics et privés ainsi que de la société civile, il a été décidé de lancer deux processus parallèles de « Discussion » et de « Réalisation ».

Dans le cadre du processus « Discussion », le gouvernement continuera, sous la coordination du Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie, d'impliquer et de consulter les principaux institutions et organismes sur l'étude stratégique TIR, et notamment le Conseil économique et social (CES), le Conseil supérieur pour un Développement durable (CSSD) ainsi que certaines organisations représentant la jeunesse comme le Parlement des jeunes. Tant que le CES que le CSDD viennent d'être saisi officiellement afin de rédiger un avis au sujet de l'étude et des implications des mutations technologiques liées à la digitalisation. Une rencontre avec les lycéens est d'ores et déjà prévue dans le cadre d'un événement organisé par l'initiative Interlycée fin janvier 2017. Ces échanges devront alimenter un débat de consultation au sein de la Chambre des députés qui pourrait être organisé vers la deuxième moitié de l'année 2017.

Dans le cadre du processus « Réalisation », le gouvernement procédera au lancement de neuf mesures jugées prioritaires et également reprises dans le résumé de l'étude:

- Construire l'internet national de l'énergie;
- Continuer à promouvoir l'électromobilité et lancer un programme pour des véhicules personnels sans émissions;
- Investir dans une approche multimodale renforcée, la soi-disant « mobility-as-a-service » ;

- Créer un projet-phare pour démontrer l'apport socio-économique des quartiers/villes smart, durables, verts et circulaires ;
- Établir une feuille de route pour une production alimentaire durable basée sur la transparence et la confiance ;
- Développer des plateformes technologiques co-implantées pour l'industrie et chercheurs universitaires ;
- Mettre en place une plateforme luxembourgeoise d'intermédiation de financement du développement durable, le « Luxembourg Sustainable Development Finance Platform » ;
- High Performance Computing : développer l'infrastructure HPC et mettre en place un HPC de confiance ;
- Promouvoir l'économie circulaire par les marchés publics.

Afin de garantir le pilotage des processus parallèles de « Discussion » et de « Réalisation », le gouvernement a décidé de mettre en place une structure de concertation en mettant en place un comité pour suivre la mise en place concrète des mesures stratégiques et projets proposés. Ce comité national de suivi se réunira sous la responsabilité et la présidence du ministre de l'Économie et sera composé de membres du gouvernement et des représentants des partenaires sociaux à savoir des organisations patronales, des syndicats et des chambres professionnelles, de même que de représentants de la société civile. Cette implication est essentielle pour mener de front la transition du pays vers un modèle économique plus durable qui ne peut réussir que si tous les acteurs s'impliquent dans une démarche commune. Les partenaires sociaux et les représentants de la société civile seront prochainement saisis officiellement afin de participer au comité de suivi.

Le comité aura ainsi pour mission de superviser la mise en œuvre du processus TIR et les travaux de différentes plateformes thématiques qui seront formés par les acteurs concernés. Ces plateformes devront permettre de développer des propositions concrètes permettant d'adresser les défis et opportunités futurs. En outre, certaines plateformes devront adresser les projets de démonstration et rassembler les acteurs publics et privés concernés.

Les travaux de ces plateformes vont commencer progressivement à partir du début de l'année 2017. Les partenaires sociaux et représentants de la société civile seront également invités à suivre les travaux de ces plateformes.

Les travaux en relation avec l'aménagement du territoire et les discussions et projets développés dans le cadre du processus réalisé avec Jeremy Rifkin se rejoignent et se complètent mutuellement. Les défis en relation avec la mobilité et le logement requièrent autant des solutions à travers une refonte du programme directeur d'aménagement du territoire, que des nouvelles approches proposées par les participants engagés dans la rédaction du rapport « Rifkin ». Une concertation étroite aura lieu à travers les différentes enceintes pour gérer de front les défis qui se posent.